



Retraite Sportive du Triangle d'Or

Mairie - rue de l'hôtel de ville – 39600 ARBOIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

24 AVRIL 2023

20:00 heures (Espace Pasteur ARBOIS)

PROCES VERBAL

La Présidente Marie-Claude GUIGNARD ouvre la séance en remerciant l'assemblée présente régulièrement convoquée ainsi que toutes les personnes excusées qui ont transmis une procuration, (105 adhérents votants dont 45 absents excusés avec procuration, 49 absents)

Remerciements également à :

Mme la Maire d'Arbois et Mme Cathy Bugada (adjointe au Maire et chargée des associations) pour le prêt gracieux de la salle.

Mme la Maire de Mouchard et M le Maire de Cramans qui nous permettent de continuer nos activités à Cramans pendant la durée des travaux à Mouchard.

I/Pourquoi la Fédération augmente t'elle ses tarifs ? A cela deux raisons :

1. La Fédération est située historiquement à Sassenage en Isère, elle occupe deux locaux dans un immeuble, l'un au rez-de-chaussée, l'autre au 1^{er} étage. Suite à une visite de l'inspection du travail, il leur été signifié que les locaux du RdC n'étaient pas adaptés à l'activité par rapport au nombre de personnes y travaillant celles-ci ne disposant pas de volumes suffisants.
Un local jouxtant celui du premier étage étant libre, il a donc été décidé de l'acquérir et de revendre celui du rez-de-chaussée.
2. Une directive gouvernementale demande à ce que désormais les licences des clubs soient dématérialisées, ça veut dire que plus aucun document papier ne doit circuler (le certificat médical est par voie de conséquence supprimé). Jusqu'à présent nous disposions du système TELEMAT, que d'ailleurs peu d'adhérents allaient consulter, qui après de longues années de bons et loyaux services est devenu obsolète. Il n'est pas adaptable aux nouvelles

dispositions. Il a donc fallu créer un nouvel outil qui permette de gérer le nouveau mode d'adhésion et toutes les fonctionnalités utilisées.

Ces deux sujets représentent un budget très élevé. Initialement il devait être fait appel à un emprunt, qui a été refusé en A.G. . Il a donc été proposé de recourir à une augmentation de 12,00 € par adhérent (pour la seule FFRS), ce qui a été refusé. La Fédération ne peut que partiellement utiliser ses fonds propres pour une telle opération. Comme elle a des salariés, obligation lui est faite d'avoir des fonds importants en cas de dissolution de l'association afin d'assurer le paiement des salaires jusqu'au licenciement des personnes (c'est la loi qui vaut pour les associations).

Une seconde A.G. s'est tenue qui a ramené l'augmentation de 12,00 à 6,00 €. A cette augmentation viennent s'ajouter celle du CORERS d'un montant de 2,00€ et celle du CODERS de 1,00 €. Soit au total une augmentation de 9,00 €. (Pour ces deux derniers, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2004).

Aujourd'hui la part de la FFRS (21,00 €) + CORERS (2,00€) +CODERS (1,00 €) soit 24,00€ dans la cotisation qui est de 45,00 €. A la rentrée la part des 3 entités réunies passera de 24,00 à 33,00 €.

Pour RESTOR, le coût des salles augmente, notamment aux Arsures où l'on passe de 50,00 € à 300,00 € par an.

Cela représente une augmentation d'environ de 1500,00 € pour un effectif de 154 adhérents cette année pour RESTOR. Si nous ne répercutons pas cette augmentation, le fond de roulement sera consommé en quatre ans !

Il est donc proposé de passer la cotisation de 45,00 € à 55,00 €, la part club restant inchangée. Nous procédons au vote :

Abstentions :	3 voix
Contre :	4 voix
Pour :	98 voix

La proposition est adoptée.

La présidente explique qu'une autre augmentation interviendra probablement pour la saison 2024-2025 et devrait être d'un montant de 7,00 €, pour le même motif que celle votée aujourd'hui.

II/ Licence dématérialisée ? Qu'est-ce que cela signifie ?

Jusqu'à présent vous fournissiez différents documents auxquels vous ajoutiez votre chèque. A la rentrée, il faudra aller sur un site, vous recevrez votre identifiant qui sera votre N° d'adhérent (il sera permanent) et vous choisirez un mot de passe. Après, il y aura un menu du même type que lorsque l'on fait des achats en ligne. Vous renseignerez les différents items (nom, adresse, etc... comme ce que vous faites déjà sur la version papier). Dans le cas de notre club où la cotisation est la même quel que soit le nombre d'activités choisies, vous devrez cocher les activités que vous souhaitez **vraiment** effectuer (si on prend la gymnastique, il y a environ 80 inscrits pour une moyenne de 40 participants, nous avons besoin d'un nombre exact pour les salles). A la fin du menu vous devrez valider « vos achats ». Il est toujours possible en cours de saison de s'inscrire à une discipline supplémentaire.

Pour l'instant nous avons maintenu uniquement le paiement par chèque qui sera à nous remettre pour que votre adhésion soit prise en compte.

Nous sommes bien conscients que cela ne va pas être facile tout au moins au début. Nous sommes en train de monter des séances de formation qui auront lieu le 04 septembre de 13 :00 à 17 :00 heures et le 05 septembre de 9 :00 à 12 :00 heures à la mairie d'Arbois salle des expositions. Une procédure sera remise à chacun. Nous ne pourrons pas assister 154 adhérents ou plus, mais certains d'entre vous ont des enfants petits-enfants, des voisins qui peuvent les aider. France-Service peut aussi vous dépanner.

Pour celles et ceux qui n'ont pas Internet, pas d'ordinateur, de tablette ou encore de smartphone, nous le ferons pour eux. Le seul inconvénient, c'est que nous connaissons leur mot de passe qui par définition est secret. Il nous est interdit d'avoir un listing des personnes avec leur mot de passe. Nous ferons une demi-journée d'inscription pour ces personnes qui devront remplir sur place ou nous remettre le bulletin d'adhésion de substitution. La date est définie.

Nous subissons cette nouveauté, nous aussi, et cela va représenter un surcroît de travail pour la trésorière et le secrétaire qui sont déjà bien occupés. Cela va en outre générer l'achat de matériel (ordinateur portable, projecteur).

Nous reviendrons vers vous fin août pour vous indiquer les modalités. Nous vous demandons de faire tout votre possible pour y assister. Bien évidemment si vous rencontrez des difficultés pour obtenir votre licence, nous vous aiderons. Le site sera mis à jour avec toutes les indications nécessaires.

La licence sera imprimable et, à mon point de vue, c'est bien de l'avoir sur soi. Pour ceux qui ne peuvent pas imprimer, il faudra imprimer en PDF et nous la transmettre afin que nous puissions l'éditer. Les explications nécessaires seront fournies à ce sujet.

Il ne sera pas possible de reprendre les activités avant que les adhésions soient réalisées.

Il est rappelé aux adhérents et fait appel à l'engagement de nouveaux candidats pour l'animation des activités. Nous avons un besoin urgent en gymnastique et en randonnée, mais vous serez les bienvenus dans les autres disciplines. Dans des grands clubs comme Lons, on engage des salariés pour faire l'animation, vu notre taille c'est impossible économiquement. Cela veut dire que si la relève n'est pas assurée, nous serons obligés de cesser certaines activités.

Questions diverses :

- Est-il possible de régler la cotisation en plusieurs fois ? Oui, ponctuellement au cas par cas sur demande. Mais ce sera en deux fois : en effet les 33,00 € de la FFRS+ Coders+ Corers sont débités dès l'enregistrement de l'adhésion après le délai de rétractation. Le solde de 22,00 € pour le second paiement.
- Un animateur propose d'avoir des référents si possible dans chaque commune pour aider les personnes à faire leur licence. C'est une bonne solution, que nous mettrons en œuvre.

FIN DE SEANCE 21:30 HEURES

Fait à Arbois le 25/04/2023

La Présidente

A handwritten signature consisting of several overlapping, fluid loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire

A handwritten signature with a long horizontal base line and a curved, looping top section.